



KPMG Togo  
8<sup>ème</sup> étage immeuble IB Bank  
169, Boulevard du 13 janvier  
06 BP 6019 Lomé 06, Togo  
Tél : (228) 22 21 87 69, Fax : (228) 22 21 03 55  
Email: [contact@kpmg.tg](mailto:contact@kpmg.tg)

# Banque Ouest Africaine de Développement

## **Emission d'obligations durables**

Rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant sur les informations relatives à l'adossement, au 31 Décembre 2022, des fonds levés dans le cadre de l'émission à objectifs de développement durable du 22 Janvier 2021

Période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022  
Banque Ouest Africaine de Développement  
68, avenue de la libération  
BP 1172 Lomé (Togo)  
*Ce rapport contient 6 pages*  
*Les annexes contiennent 37 pages*



KPMG Togo  
8<sup>ème</sup> étage immeuble IB Bank  
169, Boulevard du 13 janvier  
06 BP 6019 Lomé 06, Togo  
Tél : (228) 22 21 87 69, Fax : (228) 22 21 03 55  
Email: [contact@kpmg.tg](mailto:contact@kpmg.tg)

### **Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)**

Siège social : 68, avenue de la libération, BP 1172 Lomé, Togo  
Capital social : 1 155 milliards de francs CFA

### **Rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant**

Période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous avons été mandatés pour réaliser une mission d'assurance limitée indépendante sur le Rapport d'allocation des obligations de développement durable (ISIN XS2288825263) de la Banque Ouest Africaine de Développement (ci-après BOAD) selon le cadre des obligations durables de la BOAD publié en janvier 2021, pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 (ci-après : Rapport d'allocation). Le Rapport d'allocation est une composante du " Rapport d'allocation et d'impact des obligations de développement durable 2022 " de la BOAD.

Les critères de reporting comprennent les documents suivants :

- le " Cadre des obligations durables " conformément aux principes des obligations vertes, aux principes des obligations sociales et aux lignes directrices sur les obligations durables de l'Association internationale des marchés financiers, préparé par la BOAD pour les émissions d'obligations vertes et sociales, disponible sur le site Internet de la BOAD <https://www.boad.org/en/sustainability-bond-framework-spo/>.
- les procédures de reporting développées par la BOAD pour la préparation du document.



## **1. Responsabilités des représentants légaux pour le Rapport**

Les représentants légaux de la Société sont responsables de :

- La sélection ou l'établissement de critères appropriés pour la préparation de l'information sur le développement durable ;
- La préparation du Rapport conformément aux critères de reporting ;
- La conception, la mise en œuvre et le maintien d'un contrôle interne pertinent pour la préparation du Rapport exempt d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur.

## **2. Indépendance et contrôle qualité**

Nous appliquons la Norme internationale de Gestion de la qualité<sup>1</sup> et, par conséquent, nous maintenons un système complet de contrôle Qualité comprenant des politiques et des procédures documentées concernant la conformité aux exigences éthiques, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Nous nous sommes conformés aux exigences d'indépendance et aux autres exigences déontologiques du Code d'éthique des professionnels comptables publié par le Conseil international des normes d'éthique pour les comptables (IESBA)<sup>2</sup>.

## **3. Notre responsabilité**

Il est de notre responsabilité d'exprimer une conclusion sur le rapport d'allocation, sur la base de nos travaux réalisés dans le cadre d'une mission d'assurance limitée.

Nous avons effectué nos travaux sous la forme d'une mission d'assurance limitée conformément à la norme internationale sur les missions d'assurance (ISAE) 3000 (révisée) : Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information, publiée par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB).

En conséquence, nous devons planifier et réaliser la mission d'assurance de manière à obtenir une assurance limitée quant à savoir si des éléments ont été portés à notre attention qui nous amènent à penser que le Rapport de la Banque pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 n'a pas été rédigé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères de reporting. Nous n'émettons toutefois pas de conclusion distincte pour chaque information à fournir.

---

<sup>1</sup> Quality Management (ISQM1) of firms conducting audit or review engagements, as well as other assurance and related services

<sup>2</sup> International Ethics Standards Board for Accountants

Les procédures d'assurance mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée étant moins complètes que dans le cadre d'une mission d'assurance raisonnable, le niveau d'assurance obtenu est sensiblement inférieur. Le choix des procédures d'assurance est soumis au jugement du praticien.

Il n'est pas de notre responsabilité de fournir une conclusion, sur :

- les critères d'éligibilité spécifiés dans les critères de reporting sur lesquels une opinion a été exprimée par le cabinet Vigeo Eiris (Second Party Opinion) fournie avant l'émission, et, en particulier, de donner une interprétation des termes et conditions du Référentiel ;
- le Cadre de financement des obligations durables de la BOAD et le rapport sur les impacts ;
- la gestion des produits une fois qu'ils ont été alloués.

#### **4. Nature et étendue de nos travaux**

Nous avons utilisé notre jugement professionnel pour sélectionner les procédures de notre mission d'assurance limitée, et pour évaluer le risque d'anomalies significatives dans les informations vérifiées, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur.

Pour évaluer le risque, nous avons pris en compte les contrôles internes de la Société sur la préparation du Rapport afin de concevoir des procédures d'assurance appropriées, et non pour exprimer une conclusion quant à l'efficacité du système de contrôle interne de la BOAD en ce qui concerne la préparation du Rapport.

Dans le cadre de notre mission, nous avons effectué, entre autres, les procédures suivantes :

- Identifier les personnes qui, au sein de la Société, sont en charge des processus de collecte et, le cas échéant, sont responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place ;
- Apprécier le caractère approprié de la procédure de collecte au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
- S'enquérir de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- Examiner par échantillonnage les processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations, et notamment celles relatives à l'allocation des fonds énoncés dans le Framework ;
- Sur la base d'un échantillon de projets représentatifs des projets éligibles à la date choisie pour la production du rapport d'allocation :



- vérifier le correct calcul de l'allocation des fonds aux montants affectés à chaque projet, ainsi que la part de financement et de refinancement ;
- rapprocher les données des pièces justificatives ;
- mettre en œuvre des procédures analytiques sur l'allocation des fonds et contrôler leur cohérence et leur concordance avec les informations figurant dans le reporting.

Notre assurance ne s'étend pas aux autres informations contenues dans le rapport.

Nous n'avons pas examiné et ne fournissons aucune assurance sur les informations relatives aux projets individuels, y compris les estimations des impacts sur le développement durable. Par ailleurs, les rapports sur l'évaluation et la sélection des projets et la gestion des produits ne font pas partie de nos procédures d'assurance.

La vérification des conditions d'émission des obligations de développement durable (y compris le volume d'émission) et du processus de suivi interne de la disposition des fonds ne faisait pas partie de notre mission d'assurance limitée.

## **5. Conclusion**

Notre conclusion a été formulée sur la base et sous réserve des éléments décrits dans le présent rapport.

Nous pensons que les preuves que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fournir une base à notre conclusion.

Sur la base des procédures effectuées et des preuves obtenues, rien n'a été porté à notre attention qui nous amène à croire que le Rapport d'allocation des Obligations durables (ISIN XS2288825263 ) de la BOAD pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 n'est pas, dans tous ses aspects significatifs, rédigé conformément aux Critères de reporting tels que définis dans le cadre des Obligations de développement durable de la BOAD à partir de janvier 2021.

## **6. Restriction d'utilisation et de distribution**

Notre rapport peut ne pas convenir à d'autres personnes que le Conseil d'administration de la BOAD et les détenteurs d'obligations de durabilité. Par conséquent, notre rapport est destiné uniquement au Conseil d'administration de la BOAD et aux détenteurs d'obligations durables (ISIN XS2288825263) et ne doit pas être distribué à d'autres parties et utilisé à d'autres fins. Nous autorisons la divulgation de ce rapport dans celui sur les obligations durables (ISIN XS2288825263) daté d'avril 2023, afin d'aider les administrateurs à répondre à leurs responsabilités de gouvernance en obtenant un rapport d'assurance indépendant en lien avec les informations sélectionnées.



*Banque Ouest Africaine de Développement*

*Emission d'obligations durables - Rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant*

Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons de responsabilité à l'égard de personne autres que le Conseil d'administration et la BOAD pour notre travail ou ce rapport, sauf si les termes sont expressément convenus entre nous par écrit.

Lomé, le 06 avril 2023

KPMG Togo

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Franck FANOU'. The signature is stylized and includes a long horizontal stroke extending to the right.

Franck FANOU  
Associé



*Banque Oueat Africaine de Développement*

*Emission d'obligations durables - Rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant*

**ANNEXE : RAPPORT D'ALLOCATION**



# REPORTING

DE L'EMISSION OBLIGATAIRE  
A OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

**Année 2023**



# TABLE DES MATIERES

<b>SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>3</b>
<b>MOTS DU PRESIDENT</b> .....	<b>4</b>
<b>I. INTRODUCTION</b> .....	<b>6</b>
<b>II. PRESENTATION DE LA BOAD</b> .....	<b>7</b>
2.1 BOAD EN BREF .....	7
2.2 RENFORCEMENT DU POSITIONNEMENT INTERNATIONAL DE LA BOAD .....	7
2.3. PLAN DJOLIBA 2021-2025 : LE CADRE DE L'INTERVENTION DE LA BOAD EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE .....	8
2.4. FAITS MARQUANTS DE LA BOAD AU TITRE DE L'EXERCICE 2022.....	10
<b>III. CADRE DES OBLIGATIONS DURABLES</b> .....	<b>13</b>
<b>IV. UTILISATION DES FONDS</b> .....	<b>14</b>
4.1. RAPPEL DES DISPOSITIONS DU CADRE DES OBLIGATIONS DURABLES .....	14
4.2. SUIVI DE L'UTILISATION DES RESSOURCES .....	14
4.3. RAPPEL DES CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION OBLIGATAIRE.....	15
4.4. ALLOCATION DES RESSOURCES .....	15
<b>V. IMPACTS DES FINANCEMENTS OCTROYÉS</b> .....	<b>20</b>
5.1 CATEGORIES DE PROJETS ENVIRONNEMENTAUX .....	21
5.2. CATEGORIES DE PROJETS SOCIAUX .....	22
5.3. METHODOLOGIE .....	30
<b>VI. PERSPECTIVES</b> .....	<b>31</b>



# **SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS**

**BOAD** : Banque Ouest Africaine de Développement

**FCFA** : Franc de la Communauté Financière Africaine

**M** : Millions

**Mds** : Milliards

**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economique

**ODD** : Objectifs de Développement Durable

**PME** : Petites et Moyennes Entreprises

**UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

# MOT DU PRÉSIDENT



Les effets de la crise sanitaire se font encore sentir à l'échelle mondiale, tant sur le plan économique que social, pour la deuxième année consécutive. En effet, après avoir connu une croissance de 5% en 2021, l'économie mondiale s'est contractée pour s'établir à 3,4% en 2022. Cependant, les mesures de relance mises en œuvre par toutes les parties, notamment les gouvernements, les banques centrales et les institutions financières internationales et régionales, ont permis d'en contenir les effets et de remettre les économies sur le chemin de la croissance.

La croissance économique dans la zone UEMOA est de 5,8% pour l'année 2022 contre 6,1% en 2021. L'activité économique dans la zone avait augmenté de 61% en 2021 contre 18% en 2020, motivée par la mise en œuvre des plans de riposte au COVID-19 et de relance économique dans les États membres ainsi que par la forte dynamique de tous les secteurs d'activité.

Au cours de cette année 2022, la BOAD a continué à accompagner le développement de la sous-région notamment (i) en améliorant la productivité totale, (ii) en élargissant l'accès aux services sociaux fondamentaux et (iii) en contribuant à la création d'emplois.

En orientant ses contributions vers les secteurs et domaines dans lesquels elle entend renforcer ses interventions, la BOAD a pleinement participé à la relance tout en veillant à les aligner sur son engagement sociétal. En conséquence, les économies de la région ont eu accès à des ressources pour le financement de domaines prioritaires tels que les transports et la numérisation, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'énergie et les ressources naturelles. La majorité des Objectifs de Développement Durable (ODD 1 à 13 et 15) sont ainsi visés, y compris ceux liés à l'environnement, aux ressources naturelles, à l'éducation, à la santé, à l'immobilier et au logement.

La BOAD adhère aux meilleurs standards de marché, notamment en ce qui concerne singulièrement le cadre d'émissions obligataires alignées sur les ODD. En conformité avec ceux-ci, la Banque a réalisé en janvier 2021 avec succès, grâce à votre confiance renouvelée en sa qualité de signature (investment grade obtenu depuis 2015 auprès des agences de notation Moody's et Fitch), la première émission obligataire à objectifs de développement durable en Afrique (Sustainability Bonds) sur le marché financier international, pour un montant de 750 millions d'euros.

# MOT DU PRÉSIDENT suite



Le Plan stratégique Djoliba (2021-2025) ambitionne un changement d'échelle, notamment, en terme de niveaux d'activités, pour renforcer l'action de la BOAD, en faveur de ses Etats membres et du secteur privé de l'UEMOA, et améliorer les conditions de vie des populations de l'Union. A cet effet, l'augmentation du capital de la Banque, prévue dans ledit Plan, a été structurée en deux (2) tranches. La première, d'un montant de 900 millions dollars US, vient d'être bouclée avec succès. Ainsi, après avoir approuvé la première étape de l'augmentation de capital de la BOAD, le 30 décembre 2022 dernier, le conseil des Ministres de l'UMOA vient d'approuver, au cours de sa session du 31 mars 2023, la modification des statuts de la Banque y relative. Le capital autorisé de la BOAD passe donc de 1 155 Milliards de FCFA à 1 709,35 Milliards de FCFA. Les due diligences se poursuivent en vue de finaliser la deuxième phase de l'opération, qui concernera un montant, inscrit au titre du capital non souscrit, et réservé aux nouveaux actionnaires non régionaux, au fur et à mesure de l'agrément de leurs adhésions par les Organes délibérants.

Dans la même foulée, la Banque continue de consolider son engagement ESG/RSE afin de répondre aux priorités actuelles de la zone UEMOA. Par ses interventions, la BOAD a ainsi pleinement participé à la relance économique tout en veillant à les aligner sur son engagement sociétal. En conséquence, les économies de la région ont eu accès à des ressources longues affectées à des projets qui ciblent la majorité des Objectifs de Développement Durable (ODD 1 à 13 et 15), notamment ceux liés à l'environnement, aux ressources naturelles, à l'éducation, à la santé, à l'immobilier et au logement.

Je voudrais vous faire noter qu'en 2022, la Banque a consacré 19,7% de ses concours au financement de projets dédiés au renforcement de la résilience au changement climatique. Environ 23,2% desdits financements alloués ont été orientés vers le soutien de projets d'énergie solaire.

La BOAD a également pris part à la COP 27 du 6 au 18 novembre 2022 à Charm El-Sheikh, en Égypte afin de renforcer son positionnement en tant qu'acteur essentiel de la lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest.

Forts de ces premiers résultats très concluants, je puis vous réaffirmer notre engagement à poursuivre, sans relâche, les efforts visant à impacter plus significativement la vie des populations de notre Union dans les prochaines années en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique.



# I. INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objectif de rendre compte de l'utilisation des ressources mobilisées dans le cadre de la première émission d'obligations à objectif de développement durable de la BOAD et de mettre en exergue les impacts générés par ces investissements, en ligne avec les engagements pris dans le document cadre (Sustainability Bond Framework) afférents à l'allocation et aux impacts. Il est organisé en quatre points majeurs : (i) la présentation de la BOAD ; (ii) le cadre des obligations durables ; (iii) l'utilisation des fonds et (iv) les impacts des financements octroyés.

## II. PRESENTATION DE LA BOAD

### 2.1. BOAD en bref

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Elle a été créée le 14 novembre 1973 sous la forme d'établissement public à caractère international et regroupe huit Etats membres, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Son Siège est à Lomé (Togo). La Banque a pour mission statutaire «de promouvoir le développement équilibré des États membres et de contribuer à la réalisation de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest».

Les opérations de la BOAD couvrent aussi bien le secteur marchand que le secteur non marchand. Elles sont financées à travers deux guichets : un guichet concessionnel dénommé Fonds de Développement et de Cohésion (FDC) et un non concessionnel appelé guichet Banque.

Les interventions se font sous différentes formes dont les plus importantes sont : i) les prêts à moyen et long termes, ii) les arrangements de financement, iii) le financement des opérations à court terme, iv) les lignes de refinancement aux Institutions Financières Nationales, v) les prises de participation et vi) le Conseil.

### 2.2. Renforcement du positionnement international de la BOAD

La Banque est notée depuis 2015 « investment grade » par les agences de rating Moody's (Baa1) et Fitch (BBB) et se classe parmi les meilleurs ratings en Afrique.

La BOAD s'est engagée, depuis une vingtaine d'années sur les questions de sauvegardes environnementales et sociales dans les opérations qu'elle finance.



Dans cette lancée, la Banque a pris part à la 27<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP 27) tenue à Charm el Cheikh en Egypte. Elle a suivi les négociations de l'Accord sur le Climat et participé à plusieurs événements. En marge de cet événement, la BOAD a également renouvelé pour une année, l'Accord cadre qui la lie à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour la poursuite des activités du CRC (Centre Régional de Collaboration de Lomé). La COP 27 a permis à la BOAD d'inscrire son action dans le cadre des résolutions de l'Accord de Paris sur les Changements Climatiques qui lui ouvriront des opportunités de financement, notamment dans la mise en œuvre des CDN (Contributions Déterminées au niveau National) des Etats membres. En termes de résultats, quatre points essentiels peuvent être retenus à l'issue de cette COP 27 : i) un accord sur le financement des « pertes et dommages » ; ii) un engagement financier de 230 M USD pour le Fonds d'Adaptation ; iii) la 8<sup>ème</sup> reconstitution du FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial) à hauteur de 5 330 M USD avec 80% de financement destinés au climat ; et iv) l'adoption d'un programme de travail quinquennal visant à promouvoir le transfert des technologies propres dans les pays en voie de développement.

### **2.3. Plan DJOLIBA 2021-2025 : le cadre de l'intervention de la BOAD en matière de développement durable**

Le Plan stratégique Djoliba (2021-2025), dans sa 2<sup>ème</sup> année de mise en œuvre, ambitionne un changement d'échelle, notamment, en terme de niveaux d'activité, renforçant l'action de la BOAD, en faveur de ses Etats membres et du secteur privé de l'UEMOA, et améliorant les conditions de vie des populations de l'Union. Ce plan dont la vision est : «BOAD, la Banque de référence, pour un impact durable sur l'intégration et la transformation de l'Afrique de l'Ouest» s'inscrit dans l'ambition de la banque de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

La vision de la BOAD est d'accroître ses moyens d'intervention sur trois axes stratégiques opérationnels tout en se concentrant sur cinq secteurs d'activités.

## Axes stratégiques opérationnels

- 1** Contribuer à la réalisation de l'intégration économique régionale
 


- 2** Promouvoir le développement équilibré via la création de valeur et d'emplois productifs
 


- 3** Accompagner un développement « vert » de la sous-région
 



## Axes stratégiques transversaux

**Augmenter la capacité de financement et d'action de la BOAD**

Renforcement de la structure du capital

Optimisation de la gestion du bilan

**Renforcer les RH et les Systèmes de gestion**

Renforcer les compétences

Modernisation des systèmes de gestion et contrôle

## Secteurs prioritaires



Au total, le plan DJOLIBA prévoit des engagements annuels moyens de 658,7 milliards FCFA (environ 1 milliard d'euros), soit un total de 3 293,5 milliards FCFA (5 milliards d'euros) sur les cinq années à venir.

- L'année 2022 a été la deuxième année de mise en œuvre du plan DJOLIBA. Les chantiers phares conduits au cours de cette période dans le cadre de ce plan, sont les projets d'augmentation de capital et d'optimisation bilancielle (titrisation et assurance d'une partie du portefeuille de prêts) qui permettront à la Banque de renforcer ses capacités d'action et d'augmenter l'impact régional de son intervention. De même, un nouveau tournant a marqué la Banque avec la mise en œuvre d'un projet de transformation organisationnelle et de conduite du changement, appelé OASIS. Cette réforme de grande envergure visait à doter l'Institution des capacités (organisation, capital humain, culture) requises pour accroître son efficacité opérationnelle.

## 2.4. Faits marquants de la BOAD au titre de l'exercice 2022

- **Lancement le 1<sup>er</sup> mars 2022 du programme ESG by Design de la BOAD.** Ce programme vise à renforcer la culture RSE au sein de la Banque et à ancrer davantage son action dans la durabilité. Le programme ESG by design, sera une déclinaison systématique de l'approche ESG aussi bien au travers des « actifs ESG » que dans toutes les strates de l'institution.
- **Une Table ronde s'est tenue le 03 mars 2022 au siège de la BOAD à laquelle ont pris part le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), les banques de développement notamment la Banque Africaine de Développement (BAD), la BOAD, la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) et un Groupe bancaire panafricain, ECOBANK.** Cette rencontre fait suite au souhait exprimé par le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) d'établir un dialogue de haut niveau avec les institutions de Développement sur les voies et moyens d'accélérer l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).



- **La BOAD a participé, du 9 au 20 mai 2022 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, à la 15<sup>ème</sup> Conférence des parties (COP15) de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification sur le thème « Terre. Vie. Héritage : de la rareté à la prospérité ».** En marge de la rencontre, un mémorandum d'entente a été signé le 10 mai entre la Banque et Global Green Growth Institute. Ce mémorandum permettra (i) la formulation conjointe de projets et programmes climat ; (ii) la mobilisation de la finance climat à travers des mécanismes financiers des Nations Unies tels que le Fonds pour l'Adaptation (FA), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Fonds Vert pour le Climat (FVC).
- **Du 23 au 25 mai 2022 s'est tenu au siège de la BOAD à Lomé, un atelier de lancement du Projet régional d'appui à la gestion durable des déchets et de réduction des émissions de polluants organiques persistants non intentionnels (UPOPS) et du mercure dans six pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Niger, Mali, Sénégal, Togo).** La rencontre a permis d'échanger sur les potentielles synergies à développer avec les initiatives en cours ou à venir dans la zone d'intervention du Projet. Ont pris part à cet atelier, des représentants des Mairies des villes bénéficiaires, des ministères (environnement et finance), des partenaires techniques et financiers (PTF) (FEM, AFD et Banque Mondiale), des institutions communautaires (BOAD, Commission de l'UEMOA), des ONG locales et du secteur privé.
- **La BOAD est devenue signataire des "Principes pour une Banque Responsable" (PRB) du UNEP FI en juillet 2022.** Les PRB sont une charte de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI) créée en 1992 suite au regroupement d'institutions financières et du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), dans le contexte de la prise de conscience sur la nécessité de prendre en compte les impacts environnementaux des opérations financées. Lesdits principes, non contraignants, peuvent être définis comme un cadre garantissant l'alignement de la stratégie et des pratiques des banques signataires sur la vision définie dans les Objectifs de Développement Durable et l'Accord de Paris sur le climat.

- **En octobre 2022, la BOAD a rejoint la Task Force on Nature-related Financial disclosures (TNFD) en tant que membre du forum au titre du Development Finance Hub.** Cette participation offre à la Banque l'opportunité de partager son expérience en matière de prise en compte des risques liés à la nature dans le financement de projets dans sa zone d'intervention. La TNFD est un groupe de travail qui œuvre à l'élaboration d'un cadre commun permettant aux institutions financières et aux entreprises d'évaluer, de suivre et de publier les risques financiers liés au déclin de la biodiversité. En s'impliquant dans ce groupe de travail, la Banque se positionne comme un pionnier dans la sous-région en vue d'influencer ses parties prenantes en matière de prise en compte desdits risques dans leurs opérations.
- **La Banque a également exprimé publiquement son soutien à la Task Force on Climate-related Financial disclosures (TCFD) en octobre 2022.** La TCFD est un groupe de travail qui a pour mission d'encourager la publication d'informations financières relatives au climat qui sont cohérentes, comparables, claires et fiables afin d'améliorer la transparence financière des entreprises en matière de climat. Cette démarche entreprise par la Banque indique qu'elle estime que les recommandations de la TCFD fournissent un cadre utile pour accroître la transparence sur les risques et les opportunités liés au climat et qu'elle s'engage à favoriser la mise en œuvre de la TCFD.
- **La BOAD a pris part à la COP 27 du 6 au 18 novembre 2022 à Charm El-Sheikh, en Égypte afin de renforcer son positionnement en tant qu'acteur essentiel de la lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest.** A cette occasion, elle a signé un Protocole d'Accord avec la Fondation R20 et le Groupe Edifice Capital en vue d'étudier la structuration d'une nouvelle Facilité de Financement des Investissements Territoriaux dans les Etats membres de l'UEMOA.
- **Une délégation de la Banque a participé du 7 au 19 décembre 2022, à Montréal, à la Conférence des Parties sur la biodiversité (COP15) axée sur la protection de la nature et la lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité.** Elle a pu mener diverses activités comprenant en particulier i) le suivi des négociations du Cadre Mondial sur la Biodiversité Post 2020 qui ont abouti à des accords sur les objectifs de restauration d'au moins 30% de terres dégradées, de préservation et de gestion d'au moins 30% des océans et zones côtières, de mobilisation d'au moins 200 milliards de dollars US d'ici 2030, ii) la tenue de séances de travail avec des partenaires pour l'identification de pistes de collaboration en faveur du financement de la biodiversité.

# III. CADRE DES OBLIGATIONS DURABLES

Le cadre des obligations durables de la BOAD ou Sustainable Bond Framework a été élaboré conformément aux Principes des Obligations Vertes (GBP), des Obligations Sociales (SBP) et des Obligations Durables (SBG) de l'Association Internationale des Marchés de Capitaux (ICMA) et est conforme aux dernières versions de ces textes.

Pour chaque émission d'obligations durables, la BOAD s'engage ainsi à respecter les quatre principes clés suivants : l'utilisation des fonds, le processus d'évaluation et de sélection des projets, la gestion des fonds et l'élaboration des rapports d'allocation et d'impact.

En vertu de ce cadre, la BOAD peut émettre des Obligations Durables (ci-après désignés les « Obligations Durables ») sous différents formats :

- Les Obligations Vertes : 100 % des fonds collectés seront alloués à des projets verts éligibles ;
- Les Obligations Sociales : 100 % des fonds collectés seront alloués à des projets sociaux éligibles ;
- Les Obligations Durables : 100 % des fonds collectés seront alloués à des Projets Verts et à des Projets Sociaux éligibles.

Les critères d'éligibilité relatifs aux projets éligibles figurent dans le Sustainability Bond Framework. En accord avec les meilleures pratiques de marché, ce dernier a fait l'objet d'une revue indépendante par l'agence Vigeo Eiris (Seconde Party Opinion) qui a confirmé son alignement avec les Principes de l'ICMA et qui lui a attribué la note « avancée ».

# IV. UTILISATION DES FONDS

## 4.1. Rappel des dispositions du Cadre des obligations durables

Un des engagements du cadre des obligations durables, en accord avec les principes rappelés ci-dessus, est le suivi via des rapports d'allocation et d'impact. Cet engagement consiste en la publication d'un rapport de redevabilité. La BOAD mettra ledit rapport à la disposition des investisseurs sur son site internet. Ledit rapport comporte un volet relatif à l'utilisation des ressources et un volet se rapportant aux impacts des différents projets financés.

## 4.2. Suivi de l'utilisation des ressources

Le suivi de l'affectation des ressources au portefeuille de Projets éligibles est effectué par le Comité des obligations durables mis en place au sein de la Banque. Ce Comité a en charge : i) le suivi des projets financés ou refinancés et l'exclusion des projets ne répondant plus aux critères d'éligibilité, ii) la mise à jour du Framework des obligations durables, iii) l'élaboration du reporting à diffuser aux investisseurs, et iv) le recrutement et la revue des rapports des auditeurs externes indépendants.

La BOAD a retenu son Commissaire aux Comptes, KPMG, en qualité d'auditeur indépendant pour produire un rapport indépendant pour s'assurer que l'affectation des ressources est conforme au Framework. Ce rapport a fait l'objet d'une mission d'assurance couvrant la période allant du 01 janvier au 31 décembre 2022 certifiant que l'affectation des ressources est conforme au Framework de la BOAD.

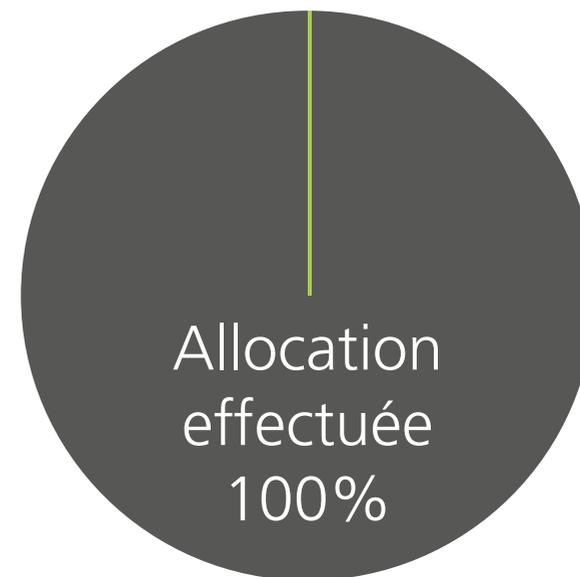
### 4.3. Rappel des caractéristiques de l'émission obligataire

Emetteur	BOAD
ISIN	XS2288824969 / XS2288825263
Devise	EURO
Montant	750 Millions* EUR
Date d'émission	22 janvier 2021
Date d'échéance	22 janvier 2033

\*soit 491 968 millions FCFA

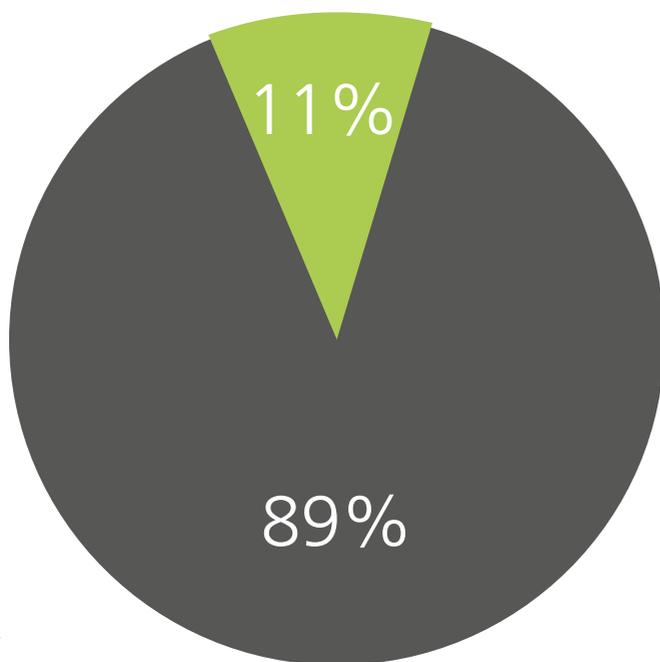
### 4.4. Allocation des ressources

#### 1) Allocation globale des ressources de l'émission



	Emission TATA SOMBA	Allocation effectuée	Montant non alloué	Taux d'allocation (%)
Montant (millions FCFA)	491 967,75	491 97,75	-	100%
Montant (millions EUR)	750,00	750,00	-	

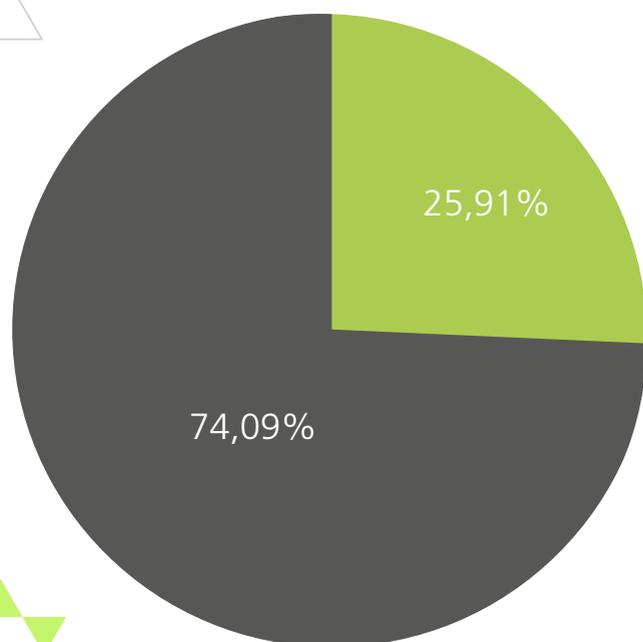
## 2) Allocation par type de projets (millions EUR)



Rubriques		Projets verts	Projets sociaux	Total général
Montant alloué	millions FCFA	52 000,00	439 967,75	491 967,75
	millions EUR	79,27	670,73	750,00
Nombre de projets		6	44	50

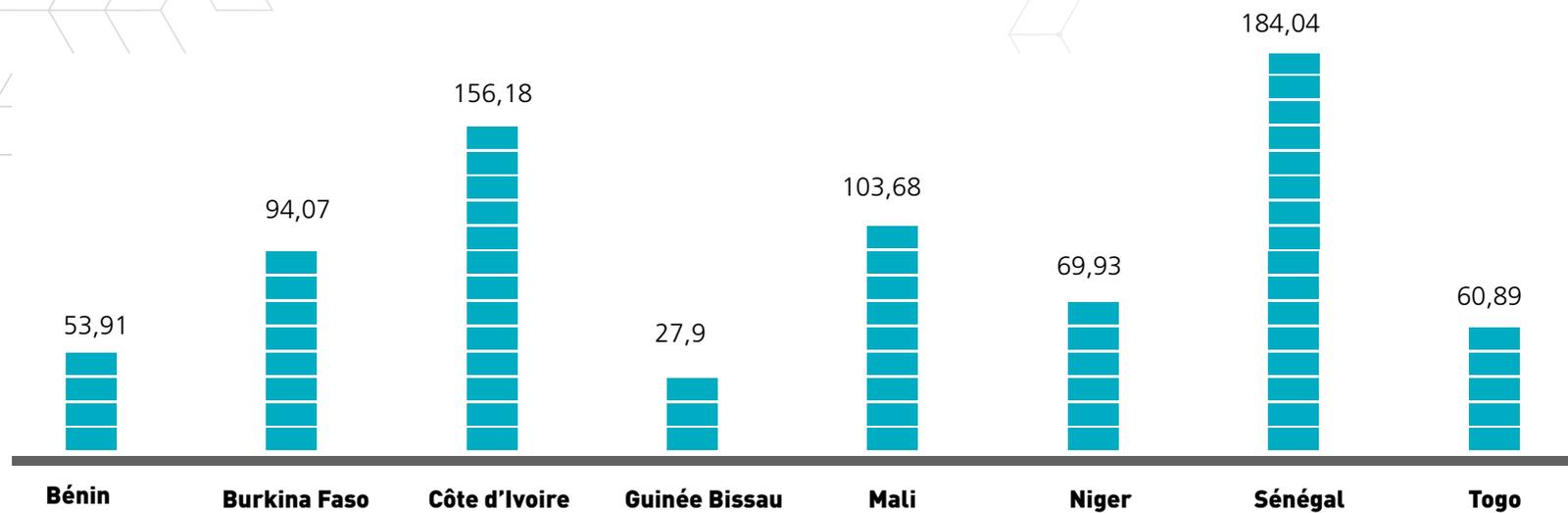
### 3) Allocation en fonction de l'année d'octroi du financement BOAD

■ Part de nouveaux financements  
 ■ Part de refinancement



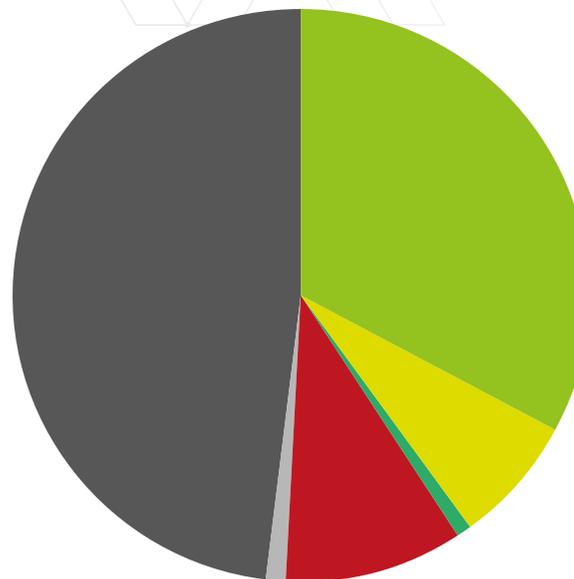
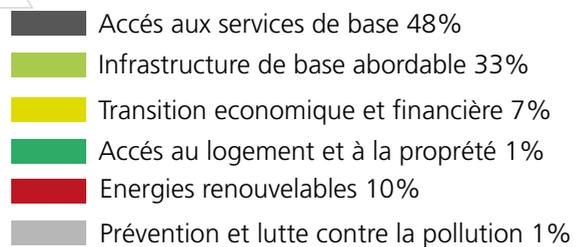
Rubriques	Montant alloué		Nombre de projets
	millions FCFA	millions EUR	
<b>Projets financés en 2022</b>	84 077,77	128,18	10
Projets verts	15 000,00	22,87	2
Projets sociaux	69 077,77	105,31	8
<b>Projets financés en 2021</b>	43 400,00	66,16	5
Projets verts	20 000,00	30,49	2
Projets sociaux	23 400,00	35,67	3
<b>Projets financés entre 2018 et 2020</b>	364 489,98	555,66	35
Projets verts	17 000,00	25,92	2
Projets sociaux	347 489,98	529,75	33
<b>Total général</b>	491 967,75	750,00	50

#### 4) Allocation par pays (millions EUR)



Pays	Montant alloué			Nombre de projets
	millions FCFA	millions EUR	Proportion	
<b>Bénin</b>	35 362,27	53,91	7,19%	3
<b>Burkina Faso</b>	61 708,27	94,07	12,54%	8
<b>Côte d'Ivoire</b>	102 449,52	156,18	20,82%	11
<b>Guinée Bissau</b>	17 900,27	27,29	3,64%	1
<b>Mali</b>	68 011,27	103,68	13,82%	7
<b>Niger</b>	45 874,27	69,93	9,32%	5
<b>Sénégal</b>	120 723,62	184,04	24,54%	10
<b>Togo</b>	39 938,27	60,89	8,12%	5
<b>Total général</b>	491 967,75	750,00	100,00%	50

## 5) Allocation par secteur (%)



	Montant alloué		Nombre de projets
	millions de FCFA	millions EUR	
Accès au logement et à la propriété	4 884,23	7,45	1
Accès aux services de base	236 179,92	360,05	16
Infrastructure de base abordable	163 570,60	249,36	21
Transition économique et financière	35 333,00	53,86	6
Prévention et lutte contre la pollution	4 000,00	6,10	1
Energies renouvelables	48 000,00	73,18	5
<b>Total général</b>	<b>491 967,75</b>	<b>750,00</b>	<b>50</b>

**NB :** l'allocation par pays et par secteur est jointe en annexe.

# V. IMPACTS DES FINANCEMENTS OCTROYÉS



Les financements octroyés concourent à la génération d'impacts sur les populations. Le système de suivi-évaluation a permis de compiler les impacts constatés en 2021 et 2022 dans le tableau ci-après. Les projets contribuent à la réalisation des ODD 1 (Pas de pauvreté) ; 2 (sécurité alimentaire et promotion de l'agriculture durable) ; 3 (Bonne santé et bien-être) ; 4 (Education de qualité) ; 6 (Eau et assainissement) ; 7 (Energie propre et d'un coût abordable) ; 8 (Travail décent et croissance économique) ; 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). Les impacts s'accroîtront dans les années à venir avec l'achèvement des projets imputés. Ainsi, ce reporting inaugural sur l'impact porte uniquement sur les projets en exécution (résultats ex-ante) ou achevés ayant produit des outputs et des outcomes .

*voir annexe 3 sur les notions de résultats de développement et d'impact*



## 5.1. Catégories de projets environnementaux

Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
Energie renouvelable	<p><b>Contexte</b></p> <p>L'accès à l'énergie renouvelable est un enjeu majeur dont les efforts doivent être soutenus dans les Etats membres de l'UEMOA.</p> <p>L'une des stratégies phares adoptée par le Togo, pays dans lequel se situe les projets de ce type dans le cadre ce reporting, est l'extension du réseau afin d'y raccorder de plus en plus de ménages ruraux. Cette approche nécessite d'accroître la capacité de production d'énergie du pays.</p> <p>La technologie solaire offre une opportunité d'accroître la capacité de production d'énergie électrique et le taux d'électrification du pays (45% sur le plan national en 2018 et 12% en milieu rural).</p> <p><b>Exemple de projets emblématiques</b></p> <p>La centrale solaire photovoltaïque (sans stockage) au Togo d'une capacité de production de 50 MWc / 40 MVA. Située dans la région centrale du Togo, le projet couvre une superficie de 94 hectares. Elle est raccordée au réseau national et produit environ 90 255 MWh d'énergie par an. Le projet contribue à l'accès universel à l'électricité. Il permet de desservir 158 333 ménages togolais et d'économiser plus d'un million de tonnes d'émissions de CO2 tout au long de l'exploitation.</p> <p>Le projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 42 mwc à Awandjelo en république togolaise, permettra d'augmenter la production annuelle d'énergie électrique en phase d'exploitation de 65 GWh. Cette production additionnelle permettra (i) d'augmenter la population ayant accès à l'électricité de 253 350 ; (ii) de faire passer la part des Energies Renouvelables dans le mix énergétique du pays de 27% en 2021 à 40% en 2024 ; et d'augmenter le taux d'électrification du pays de 59% en 2021 à 75% en 2025 ; (iii) d'éviter directement et indirectement 52 328 tonnes d'équivalent de CO<sub>2</sub>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité de production d'énergie renouvelable solaire : 92 MWc</li> <li>• Production annuelle d'énergie renouvelable solaire : 155 255 MWh</li> <li>• Estimation des émissions de CO2 évitées : 1 052 328 TeqCO2</li> <li>• Ménages desservis par l'énergie solaire : 158 333</li> <li>• Population ayant accès à l'électricité : 253 350 (avec le projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 42 mwc à Awandjelo)</li> </ul>	 

## 5.2. Catégories de projets sociaux

Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
Accès aux services essentiels – Santé	<p><b>Contexte</b></p> <p>Dans le contexte de l'expansion de la pandémie de la COVID-19 dans les Etats membres de l'UEMOA, la BOAD a initié afin de les soutenir deux interventions d'un montant total de 200 milliards FCFA dont une partie a été imputée sur les ressources de cette émission obligatoire. L'intervention de la BOAD visait à mettre urgemment à disposition des Autorités nationales, des ressources financières en vue de contribuer à la mise en œuvre de leurs Plans de Riposte contre la COVID-19.</p> <p><b>Exemples de projet emblématique</b></p> <p>Des facilités de lutte contre la COVID-19 ont été allouées à chaque Etat membre.</p> <p>Sur le plan de la surveillance épidémiologique, la mise en œuvre du plan de riposte s'est notamment traduite dans la mise en place de 186 équipes d'intervention rapide (infirmiers, techniciens de laboratoires, hygiénistes, épidémiologistes, assistants sociaux et psychologues) pour assurer l'investigation des alertes, l'isolement de cas dépistés positifs, le suivi de leurs contacts et l'orientation des cas graves vers les sites de prise en charge.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sites de tri et de dépistage accessibles aux populations : 103</li> <li>• Personnel du corps médical mobilisé : 857</li> <li>• Equipes d'intervention rapide : 186</li> <li>• Laboratoires de dépistage : 13</li> </ul>	



Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
<p>Accès aux services essentiels - Education</p>	<p><b>Contexte</b></p> <p>L'accès à une éducation de qualité est contraint dans certains Etats membres de l'UEMOA par l'existence de salles de classes sous forme d'abris provisoires (murs en banco, toitures en paille, absence de latrine). Par exemple, les abris provisoires constituent 10% des infrastructures scolaires publiques au Sénégal. A cet égard, près de 200 000 élèves évoluant dans des conditions d'enseignement précaires et aléatoires ne bénéficient pas d'une année scolaire normale. En effet, les élèves qui reçoivent les enseignements dans les abris provisoires sont constamment soumis aux aléas et autres nuisances, à savoir les pluies, le froid, les vents de sables, la forte chaleur, les risques d'incendies, la pollution sonore, etc. Cette situation écourte l'année scolaire d'environ 250 heures et pose de ce fait, la problématique de l'équité en milieu scolaire.</p> <p>Dans ce contexte, la BOAD a mis en place une approche visant à offrir des infrastructures scolaires de qualité aux enfants défavorisés afin de leur offrir de meilleures conditions d'apprentissage et de réduire le taux d'abandon dans les écoles concernées.</p> <p><b>Exemples de projets emblématiques</b></p> <p><b>LE PROJET DE CONSTRUCTION DE 1 528 SALLES DE CLASSES, EN REMPLACEMENT D'ABRIS PROVISOIRES, ET D'OUVRAGES ANNEXES (PREMIERE TRANCHE DE 510 SALLES DE CLASSES) EN REPUBLIQUE DU SENEGAL (ACHEVEMENT EN 2024).</b> Le projet a pour objet, la construction, dans les quatorze (14) Régions du Sénégal : i) de salles de classes équipées, en remplacement d'abris provisoires, ii) de blocs administratifs équipés, iii) de blocs d'hygiène et iv) de 9 782 mètres linéaires de murs de clôture et 59 000 ml de murs de clôture en matériaux locaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salle de classes construites : 2597 ;</li> <li>• Blocs administratifs : 1874 ;</li> <li>• Blocs d'hygiènes (latrine avec prise en compte du genre) : 1 058 ;</li> <li>• Elèves bénéficiaires : 172 058 dont 89 914 ;</li> <li>• Etudiants bénéficiant des infrastructures numériques installées : 10 000 ;</li> </ul>	





Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
	<p>Le projet de construction et d'équipement de quatre (04) lycées et d'un (01) collège d'excellence avec internat pour jeunes filles en République de Côte d'Ivoire. Le projet a pour objet, la construction et l'équipement d'établissements scolaires d'excellence avec internat destinés aux jeunes filles méritantes et issues de toutes les couches socio-économiques, qualifiées pour suivre l'enseignement secondaire en République de Côte d'Ivoire. L'objectif global du projet est de faire la promotion de l'excellence par la mise en place d'infrastructures éducatives/scolaires dédiées permettant l'augmentation du taux de scolarisation et d'achèvement scolaire des jeunes filles au niveau de l'enseignement secondaire. Plus spécifiquement, le projet permettra d'installer une capacité d'accueil par lycée de 25 salles de classe pour 1 000 élèves filles dont 800 internes et un (01) collège avec une capacité d'accueil de 16 salles de classe pour 640 élèves filles dont 400 internes.</p> <p>Le projet de construction et d'équipement de l'Université Virtuelle du Burkina Faso (UV-BF) a été financé afin d'accroître l'offre et d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur, de la formation et de la recherche scientifique, l'Etat du Burkina Faso. Le projet a pour objet la construction et l'équipement de l'Université Virtuelle du Burkina Faso (UV-BF) destinés aux étudiants issus de toutes les couches socio-économiques, désirant suivre des formations de niveau supérieur au Burkina Faso. Il s'agit spécifiquement de (i) la construction et l'équipement du siège ainsi que le renforcement des infrastructures informatiques de l'UV-BF à Ouagadougou à travers (a) l'augmentation de la capacité du DataCenter de cette université pour atteindre une capacité d'accueil de 10 000 étudiants- utilisateurs, (b) l'installation de quatre (04) stations de télémédecine et (c) l'augmentation des capacités du laboratoire de réalité virtuelle ainsi que (ii) la construction et l'équipement de quatre (04) Espaces Numériques Ouverts (ENO) à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou et Ziniaré.</p>		



Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
Accès aux services essentiels – Assurance agricole	<p><b>Contexte</b></p> <p>La BOAD soutient le renforcement de la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques. Elle apporte un appui adapté dans le cadre de la réalisation de projets destinés à bâtir une résilience face aux risques climatiques et à la réduction de la vulnérabilité des producteurs aux risques climatiques.</p> <p><b>Exemple de projet emblématique</b></p> <p>Le projet de mise en place d'un mécanisme d'assurance récolte indiciaire en république de Côte d'Ivoire. Il a pour objet de réduire la vulnérabilité des producteurs face aux aléas climatiques, à travers la mise à disposition de produits d'assurance récolte indiciaire. En outre, le projet vise, à moyen et long terme, l'amélioration de la sécurité alimentaire et du bien-être des producteurs. Il permettra de : i) fournir une police d'assurance récolte indiciaire aux producteurs de coton, palmier à huile et riz ; ii) améliorer les systèmes de collecte et de gestion des données météorologiques et agricoles des filières et iii) renforcer les capacités des acteurs agricoles en assurance récolte indiciaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Producteurs de coton bénéficiant de produits d'assurance agricole indiciaire : 30 000 ;</li> <li>Producteurs de palmiers bénéficiant de produits d'assurance agricole indiciaire : 10 000 ;</li> <li>Producteurs de riz bénéficiant de produits d'assurance agricole indiciaire : 600 000</li> </ul>	



Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
Accès aux services essentiels – <b>agriculture intelligente</b>	<p><b>Contexte</b></p> <p>Le secteur agricole occupe une place cruciale dans les pays de l'UEMOA : il fournit 65 % des emplois et contribue en moyenne à 28% du PIB. Malgré son rôle important, il est peu développé dans la plupart des pays africains. Or, dans les zones rurales, où la majorité de la population vit de l'agriculture (plus de 90%), la pauvreté atteint des niveaux encore élevés. En dépit du rôle que peut jouer l'agriculture en matière de réduction de pauvreté dans les zones rurales, le secteur agricole fait face à un certain nombre de défis qu'il convient à relever. Il s'agit entre autres : (i) faibles niveaux d'utilisation d'intrants et de mécanisation, (ii) faible accès aux crédits et aux marchés pour les petits exploitants de la région ; (ii) les effets du changement climatique.</p> <p>C'est dans ce contexte que la BOAD s'emploie à développer un secteur agricole plus productif et plus durable dans les huit (08) pays ouest-africains en vue de contribuer à assurer la sécurité alimentaire de demain et à la réduction de la pauvreté. Elle soutient le renforcement de la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et contribue à la gestion durable des ressources en eau et à la réduction de la facture énergétique de l'irrigation.</p> <p><b>Exemple de projet emblématique</b></p> <p>Le projet d'aménagement hydro-agricole avec des pratiques agricoles intelligentes et résilientes au changement climatique (PAHA-AIC). Le projet a pour objet, l'aménagement de 1 000 ha et la réhabilitation de 749 ha de périmètres agricoles, répartis sur vingt-cinq (25) sites en unités de 5 ha avec un système d'irrigation économe (kits goutte à goutte et système californien) et de pompage solaire (kits solaires photovoltaïques). Il contribue à assurer durablement la sécurité alimentaire par le renforcement de la résilience des populations face aux changements climatiques, à travers les techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Production durable de céréales : 6 600 tonnes ;</li><li>• Production durable de maraichers : 55 000 tonnes ;</li><li>• Nombre de ménages en situation de sécurité alimentaire augmente de 11 400, en passant de 45 700 en 2021 à 57 100 en 2027 ;</li><li>• Equivalent dioxyde de carbone (CO2) évité : 35 317 tonnes.</li></ul>	





Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
	<p>modernes d'irrigation et de productions agricoles. Spécifiquement, le projet permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) réduire d'au moins la consommation d'eau et d'au moins 40% les charges énergétiques de l'irrigation des périmètres à aménager</li> <li>ii) contribuer à l'amélioration des revenus des exploitants d'au moins 50% en année de croisière sur les sites aménagés et des conditions de vie des populations, notamment les groupes les plus vulnérables composés de femmes et de jeunes et</li> <li>iii) assurer la durabilité des aménagements et la valorisation de la production à travers le renforcement des capacités des acteurs et l'organisation des producteurs dans la zone du projet.</li> </ul>		
<p>Infrastructures de base abordables- Développement de projets fournissant et élargissant l'accès à l'eau potable –</p>	<p><b>Contexte</b></p> <p>L'accès à l'eau potable est une problématique majeure en milieu rural et urbain dans les Etats membres de l'UEMOA. En Côte d'Ivoire, en particulier à Abidjan, le déficit d'eau potable est estimé à 30%. Ce manque d'eau potable résulte de plusieurs facteurs, notamment une production et une capacité de stockage insuffisantes. En outre, la saturation des installations (taux de point de 96%) et le sous-dimensionnement du réseau occasionnent de fréquentes baisses de pression allant au manque d'eau potable dans certaines zones.</p> <p><b>Exemple de projet emblématique</b></p> <p>Le projet d'usine d'eau potable de la Mé. Le projet a pour objet, le renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan à partir de la nappe du Sud-Comoé, par : (i) la réalisation de champs de captage de forages ; (ii) la construction et l'équipement de stations de neutralisation à la chaux et de désinfection au chlore ; (iii) la construction de réservoirs ; (iv) la construction de stations de pompage ; (v) la fourniture et la pose de canalisations et vi) la réhabilitation de châteaux d'eau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveaux bénéficiaires de raccordement aux adductions d'eau potable : 1 500 000</li> <li>• Volume d'eau produit (M3/jour) : 160 000</li> </ul>	





Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
<p>Infrastructures de base abordables- Développement de projets fournissant et élargissant l'accès à l'assainissement</p>	<p><b>Contexte</b></p> <p>Le mauvais état des infrastructures d'assainissement est marqué dans certains pays de l'UEMOA par un système collectif de gestion des eaux usées ne couvrant pas toutes les zones de sorte que de nombreux ménages pratiquent encore l'assainissement autonome, avec un rejet anarchique des effluents dans la nature. A titre illustratif, à Abidjan, dans certaines communes les exutoires des conduites d'eaux usées ne sont pas raccordés au collecteur de base entraînant des rejets d'effluents collectés dans les canaux d'eaux pluviales. En outre, environ 86% des eaux usées et des déchets solides non collectés sont rejetées directement dans la baie lagunaire de Cocody à travers le réseau d'eaux pluviales. Les canaux bouchés par des déchets solides entraînent des inondations. La santé publique est ainsi menacée, exposant la population à des maladies telles que les diarrhées, le choléra, la bilharziose, la fièvre typhoïde et le paludisme.</p> <p><b>Exemples de projets emblématiques</b></p> <p>Le projet d'assainissement du Bassin versant du Gourou à Abidjan en Côte d'Ivoire. Le projet a pour objet la construction, d'un système d'assainissement. Les objectifs visés sont de : i) réduire les rejets d'eaux usées dans les canaux pluviaux et dans les eaux de surface et ii) d'améliorer la gestion de la filière des déchets solides en portant la proportion de tri et de valorisation des plastiques de 0% à 42%</p> <p>Le projet de renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou : aménagement de l'exutoire au niveau du parc de Bangrweogo au Burkina Faso.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveaux ménages raccordés au réseau d'assainissement : 399 ;</li> <li>• Réseau de drainage construit (km) : 13 ;</li> <li>• Nombre de bénéficiaires : 324 225 ;</li> <li>• Mètres linéaires de canaux de drainage en terre d'eaux pluviales : 960 ;</li> <li>• Mètres linéaires de canaux revêtus en béton armé : 4 222 ;</li> <li>• Mètres linéaires d'éclairage public le long du marigot Kadiogo : 1 300</li> </ul>	





Catégories de projets éligibles	Contexte et description des projets éligibles emblématiques	Mesure de l'impact	Contribution aux ODD
	<p>Le projet a objet de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations de la ville de Ouagadougou. Plus spécifiquement, le projet vise à : i) faciliter le drainage des eaux pluviales dans la ville de Ouagadougou en réduisant, de manière très significative, le taux des habitations inondées pendant les saisons pluvieuses ; ii) améliorer l'environnement urbain et la circulation des usagers du Parc Bangr Wéogo et iii) augmenter le nombre de personnes adoptant les bonnes pratiques de préservation de la salubrité publique.</p>		
<p>Transition économique et financière</p>	<p><b>Contexte</b></p> <p>Les PME ont un poids important dans l'économie des Etats membres de la zone UEMOA. Malgré ce rôle essentiel, elles ont un accès très limité aux financements. Cette difficulté s'est amplifiée avec l'avènement de la Covid-19. La BOAD, au-delà de son programme classique de soutien aux PME, a mis en place des ressources pour appuyer les PME de la zone UEMOA.</p> <p>Exemple de projet emblématique</p> <p>Le projet de mise en place par la BOAD d'une ligne de refinancement en faveur de la Banque de Développement Economique (BNDE) au Sénégal pour soutenir les PME. Le projet a pour objectif, la mise en place par la BOAD, de lignes de refinancement, destinées à soutenir les PME pour le financement de sous-projets d'investissements productifs et le soutien d'activités permettant de faire face aux impacts négatifs de la Covid-19 sur leurs activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Petites et Moyennes Entreprises (PME) soutenues : 469</li> <li>• Nombre d'emplois soutenus : 4 277</li> <li>• Nombre d'emplois soutenus - Femmes : 1 404</li> <li>• Nombre d'emplois soutenus - Jeunes : 1 055</li> <li>• Nombre d'emplois créés : 128</li> <li>• Nombre d'emplois créés - femmes : 28</li> <li>• Nombre d'emplois créés - jeunes : 103</li> </ul>	 



## 5.3. Méthodologie

Le reporting des impacts porte sur les estimations ex-post (après achèvement) ou in-itinere (en cours d'exécution) des projets de portefeuille. Les sources de présentation des méthodologies sont présentées en annexe. La collecte des indicateurs se fait à travers des relevés de données provenant des Unités de Gestion des Projets (UGP), des Bureaux de Contrôle des Travaux des Projets et des Consultants indépendants recrutés par les UGP dans le cadre du reporting de l'état d'exécution des projets. Généralement, la démarche méthodologique comporte six (06) phases comme suit :

- **Identification des projets** : une séance de travail les Unités Organisationnelles (UO) de la BOAD en charge des projets sous revue a permis d'identifier les projets imputés sur la période d'analyse (population de projets) et les projets devant faire l'objet de collecte de données (échantillon de projets). La collecte des indicateurs d'impact a été effectuée sur les projets qui sont en phase de décaissement ou achevés.
- **Actualisation des contacts des points focaux de suivi-évaluation des projets** : en collaboration avec l'UO en charge des projets sous revue, il a été actualisé les emails et les contacts téléphoniques des points focaux.
- **Actualisation des outils de collecte** : les formulaires ont été actualisés au regard des indicateurs à collecter.
- **Conduite de la collecte** : les formulaires ont été transmis par emails aux points focaux des projets. Les diligences pour le suivi des questionnaires ont été menées. Des missions de terrain en Côte d'Ivoire et au Sénégal ont été effectuées.
- **Contrôle de qualité et traitement des données** : les données transmises ont été contrôlées et insérées dans les matrices de suivi-évaluation et dans la base de données, puis des analyses statistiques ont été conduites pour la consolidation.

Concernant l'estimation des CO2 évités, les calculs ont été effectués par le consultant en charge de l'élaboration de rapport d'achèvement du projet transmis à la Banque par l'Unité de Gestion du Projet de central solaire au Togo. Le chiffrage des réalisations des infrastructures a été fait par les entreprises indépendantes de contrôle des travaux et les Unités de Gestion des projets. Les estimations des bénéficiaires sont conduites à travers des dénombrements (éducation, santé, PME, assainissement) ou des techniques d'échantillonnages statistiques (eau potable et énergie) par le biais d'une approche contributive qui ne permet pas d'isoler les résultats de développement attribuables uniquement à la BOAD. Cette limite est due à l'absence de points d'application explicite de l'utilisation des ressources et d'indicateurs lors de la conception de l'intervention de la BOAD.

## VI. PERSPECTIVES

La Banque ouest-africaine de développement (BOAD) a pour mission de contribuer au développement économique et social de ses pays membres, qui sont les États de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Elle s'efforce de mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement qui favorisent la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement.

La BOAD s'efforcera à continuer d'émettre des obligations vertes et/ou sociales afin de financer des projets de développement qui ont un impact positif sur l'environnement et la société. Ces émissions contribueront à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable, qui vise à éradiquer la pauvreté, préserver la planète et garantir la paix et la prospérité pour tous.



## ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ALLOCATIONS PAR PAYS ET PAR SECTEUR

### 1-A : REPARTION PAR VOLUME DE FINANCEMENT (MFCFA)

Secteurs	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total général
Accès au logement et à la propriété	4 884,23								<b>4 884,23</b>
Accès aux services de base	30 478,04	44 400,27	32 900,27	17 900,27	30 300,27	28 900,27	34 400,27	16 900,27	<b>236 179,92</b>
Infrastructure de base abordable		17 308,00	47 216,25		7 711,00	16 974,00	74 323,35	38,00	<b>163 570,60</b>
Transition économique et financière			18 333,00		5 000,00		12 000,00		<b>35 333,00</b>
Prévention et lutte contre la pollution			4 000,00						<b>4 000,00</b>
Energies renouvelable				25 000,00				23 000,00	<b>48 000,00</b>
<b>Total général</b>	<b>35 362,27</b>	<b>61 708,27</b>	<b>102 449,52</b>	<b>17 900,27</b>	<b>68 011,27</b>	<b>45 874,27</b>	<b>120 723,62</b>	<b>39 938,27</b>	<b>491 967,75</b>

### 1-A : REPARTION PAR VOLUME DE FINANCEMENT (MFCFA)

Secteurs	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total général
Accès au logement et à la propriété	1								<b>1</b>
Accès aux services de base	2	4	2	1	2	2	2	1	<b>16</b>
Infrastructure de base abordable		4	5		2	3	6	1	<b>21</b>
Transition économique et financière			3		1		2		<b>6</b>
Prévention et lutte contre la pollution			1						<b>1</b>
Energies renouvelable					2			3	<b>5</b>
<b>Total général</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>50</b>

## ANNEXE 2 : METHODOLOGIE

L'approche contributive est mise en œuvre principalement à travers des modèles qualitatifs ou des méthodes quantitatives basés sur des enquêtes uniquement sur le groupe de bénéficiaires. Plusieurs méthodologies sont disponibles dans :

- Catley, A., Burns, J., Abebe, D., Suji, O. (2013). Participatory Impact Assessment : a design guide. Feinstein International Center, Tufts University, Somerville. Lien : <https://fic.tufts.edu/publication-item/participatory-impact-assessment-a-design-guide/>

Concernant les gaz à effet de serre (GES), bien que l'utilisation de méthodologies provenant de Clean Development Mechanism, Verified Carbon Standard, and Gold Standard serait souhaitable, les Institutions de financement du Développement sont invitées à adopter leurs propres méthodes à condition qu'elles soient raisonnables. Dans ce contexte, une méthodologie est en cours de finalisation avec des consultants de Carbon Partners Asiatica (« Asiatica »). Elle s'inscrit dans le cadre d'une assistance technique financée par le Green Climate Fund (GCF). Il sera fait usage, entre autres, de la méthodologie ci-dessous :

- CDM methodology AMS-I.L. (<https://www.yumpu.com/en/document/read/19765940/cdm-methodology-booklet> )

### ANNEXE 3 : Rappel des notions de résultats de développement et d'impact

Les projets financés dans le cadre de cette opération sont associés à une chaîne des résultats, définie comme une suite de relations de cause à effet qui mène à l'atteinte des objectifs de développement durable. La chaîne des résultats commence par la mise à disposition des ressources (inputs), se poursuit par les activités (activities) et leurs extrants (outputs) qui sont utilisés pour induire des effets (outcomes) qui permettent l'évaluation d'impacts (Cf. figure 1).

Figure 1 : chaîne des résultats, résultats de développement et impacts



Les résultats de développement sont des effets attendus, en termes physiques, financiers, institutionnels, sociaux, environnementaux ou autres, par les projets financés au bénéfice des entreprises, des communautés et des groupes de personnes (femmes, jeunes). Conformément à sa Stratégie d'Evaluation, la BOAD définit l'impact comme « un effet à court et moyen termes (inférieur ou égal à 5 ans après la fin d'exécution du projet), positif et négatif, primaire et secondaire, induit par un projet financé, directement ou non, intentionnellement ou non ». L'ajustement de l'horizon temporel, comparativement à la définition du CAD/OCDE (Cf. encadré 1), permet de faire un minimum de reporting des impacts dans le temps.

L'évaluation d'impact des projets utilise l'approche contributive au regard des types de projets financés (infrastructure en majorité). Les thématiques se rapportent à celles des Objectifs de Développement Durable (ODD) conformément au Framework.

## Encadré 1 : principaux concepts de la chaîne des résultats

### Principaux concepts de la chaîne des résultats

La Banque adhère aux définitions suivantes du CAD/OCDE relative à la chaîne des résultats.

**Ressources ou moyens ou intrants (inputs) :** moyens financiers, humains et matériels utilisés pour l'action de développement.

**Activités :** actions entreprises ou travaux menés en vue de produire des réalisations spécifiques. L'activité mobilise des ressources telles que des fonds, une assistance technique et d'autres types de moyens.

**Extrants ou produits (outputs) :** biens, équipements ou services qui résultent de l'action de développement suite à la conduite des activités.

**Réalisation ou effet direct (effets/outcomes) :** ce que l'action doit accomplir ou a accompli à court ou à moyen terme. Changement escompté ou non, attribuable directement ou indirectement à une action de développement. Ce changement vient de l'utilisation des extrants.

**Résultat de développement ou objectif de développement :** effet attendu, en termes physiques, financiers, institutionnels, sociaux, environnementaux ou autres, par une ou plusieurs actions de développement, au bénéfice d'une société, d'une communauté et d'un groupe de personnes.

**Impact :** un effet à long terme, positif et négatif, primaire et secondaire, induit par un projet financé, directement ou non, intentionnellement ou non.

*Source : Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats, 2002, OCDE/CAD*

## Encadré 2 : diversité de la définition de l'impact en matière de développement

### Diversité de la définition de l'impact en matière de développement

La définition de CAD/OCDE comprend plusieurs concepts entraînant plusieurs définitions par les Institutions de Financement du Développement.

Quelque fois, les impacts sont compris à travers un lien de causalité (attribution des résultats d'une intervention) et d'effets à long terme.

Certaines Institutions de Financement du Développement considèrent l'impact comme le « dernier maillon de la chaîne des résultats » ou le niveau le plus élevé des objectifs qu'une intervention a identifié, c'est-à-dire le résultat intentionnel ultime de l'intervention.

D'autres Institutions de Financement du Développement entendent par impacts, l'ensemble des objectifs de développement (objectifs de développement durable) et utilisent le terme « effets » (outcomes) pour traduire « les buts ou les objectifs du projet ».

D'autres Institutions de Financement du Développement (IFD) définissent l'impact comme un type spécifique de résultats qui a un intérêt particulier pour l'IFD, tels que le développement institutionnel, l'impact environnemental et/ou social qui peut ou non apparaître dans la chaîne de résultat du projet.

Enfin, la définition du terme « impact », quelque fois, est rattachée à l'unité d'analyse, notamment, le résultat mesuré dans un secteur, une région, au niveau d'un pays en opposition au résultat mesuré pour les bénéficiaires d'un projet. Cette définition est une variante de la définition du CAD/OCDE qui inclut les résultats attendus et inattendus.

Source : Good Practice Standards for the Evaluation of Public Sector Operations, 2012 Revised Edition, Evaluation Cooperation Group